Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_329-DE

Délibération n° 2026.329

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.329 - Sport Loisirs - Aquatis - Tarifs

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_329-DE

Fougères Agglomération **2026.329**

2026.329 - Sport Loisirs - Aquatis - Tarifs

Les tarifs d'Aquatis ont été actualisés au cours de la saison 2026, plusieurs ajustements sont apparus nécessaires afin de préciser certaines dispositions, d'améliorer la lisibilité du règlement et d'adapter les conditions d'accès aux situations particulières.

1. Clarification des tarifs et des modalités de facturation
Afin de clarifier le règlement et de sécuriser la facturation, deux modifications sont proposées :

- **Harmonisation des tarifs :** création d'un tarif unique de 3,50 €, regroupant le tarif réduit et les tarifs applicables aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), aux institutions et aux groupes constitués, qu'ils soient situés sur le territoire de Fougères Agglomération ou hors de celui-ci. Cette harmonisation vise à réduire les erreurs de facturation et à limiter les reprises de mandats administratifs.
- **Suppression d'un tarif devenu sans objet :** retrait de la grille tarifaire du tarif relatif à la location de matériel de cardio-training, ce service n'étant plus proposé depuis 2017.

2. Gratuité de la formation aquatique **préparatoire au nouvel** examen de surveillant **aquatique** SSA

- **Un parcours de formation renforcé :** la mise en place du nouveau diplôme impose désormais l'obtention des deux niveaux de secourisme, PSE1 et PSE2, représentant 63 heures de formation, ainsi qu'une formation spécifique de 35 heures. Le parcours total atteint ainsi 98 heures (600€), contre 35 heures auparavant (360€), auxquelles s'ajoute la préparation aquatique
- **ne mesure destinée à faciliter la formation et le recrutement :** cet allongement du parcours complexifie la formation et le recrutement des surveillants aquatiques pour Aquatis. Il est donc proposé d'accorder la gratuité (160€) de la préparation aquatique aux candidats suivant cette première session de formation.

Vu l'avis de la commission Sport-Loisirs du 19 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications de la grille tarifaire,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET